

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés ou continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — —
9 — 02 — —
1 — 33 — — soir,
— — — — —
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
— — — — —
12 — 38 — —
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

L'ANGLETERRE ET LA RUSSIE.

Les Anglais, qui croyaient jouer un bon tour à la France en assistant les bras croisés à son égarment, s'aperçoivent, mais un peu tard, qu'ils ne sont pas les seuls dupes, et que les Français ne sont pas les seuls dupés. Aussi ne pardonneront-ils pas de sitôt à la Russie le rôle ridicule qu'elle leur a fait jouer, et pour commencer, ils lui ferment leurs bourses.

La *Liberté* nous apprend qu'à la Bourse de Londres on a brulé publiquement tous les prospectus du nouvel emprunt russe de 12 millions sterling (300 millions).

Mais alors où la Russie trouvera-t-elle de l'argent, désormais? En Angleterre, on lui en refuse. En France, grâce à elle, il n'y en a plus que pour payer Guillaume. Reste la Prusse, qui n'est pas prêteuse, et que d'ailleurs les milliards que nous lui paierons, et les millions qu'elle nous a volés ne suffiront pas à enrichir.

Après tout, le traité prusso-russe stipulait peut-être une part dans les bénéfices en faveur de la Russie.

On écrit de Berlin, le 13 mars :

Par ordre impérial du 5 mars, les gouvernements généraux de Versailles, Reims et Nancy, ainsi que les préfectures de ces trois villes, cessent d'exister. Les commandants en chef de l'armée n'exercent plus aucune action sur l'administration des communes, des écoles et des églises. Ils sont autorisés cependant à reprendre cette administration, excepté toutefois en ce qui concerne le droit de percevoir les impôts, si les autorités françaises ne suffisent pas aux besoins des armées allemandes. Les commandants en chef exerceront, à côté des autorités françaises, la haute justice, le contrôle de la presse et la basse justice. Ils dirigeront également, d'accord avec les autorités françaises, les affaires relatives aux postes, aux chemins de fer et aux télégraphes.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que le déploiement des armées pendant la prochaine phase de l'occupation sera fait de telle façon que la première armée restera dans la Seine-Inférieure, et que les armées s'y rallieront sans interruption jusqu'à Lyon, où la ligne se terminera par l'armée du Sud. Le 14^e corps d'armée, appartenant à l'armée du Sud, sera prochainement dissous et remplacé par le 5^e corps d'armée.

Le centre de déploiement sera formé par l'armée de la Meuse, et la troisième armée, à laquelle se joindra la seconde armée, à l'endroit où l'Aube se jette dans la Seine.

Ordre a été déjà donné de faire sortir des divers corps et des garnisons les hommes de la landwehr, afin de les renvoyer immédiatement dans leurs foyers.

Les prisonniers de guerre appartenant aux territoires cédés à l'Allemagne qui désirent rester en leur lieu d'internement seront immédiatement mis en liberté; ceux qui veulent se rendre dans leur patrie seront traités comme les officiers mis en liberté par écrit; ceux qui veulent rester au service français seront traités comme les autres

prisonniers de guerre, c'est à-dire conformément aux dispositions du traité de paix.

On mande de Strasbourg, le 15 mars :

Les régiments destinés à occuper l'Alsace et la Lorraine allemande cesseront désormais d'appartenir à leur premier corps d'armée, et formeront le noyau d'une armée entièrement nouvelle.

Une dépêche de Berne, du 15 mars, annonce que l'évacuation des internés continue avec un ordre parfait; elle sera terminée le 22 courant.

Les troubles de Zurich sont terminés; la presse allemande en prend texte contre la Suisse.

LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE.

On lit dans la *Patrie* :

« Les mesures que le gouvernement a récemment adoptées permettront d'arriver à une reconstitution de l'armée très-prompte et très-régulière. Les soldats et les officiers qui vont partir d'Allemagne arriveront directement à leurs dépôts, et les régiments se trouveront ainsi immédiatement réorganisés.

« On maintiendra sous les drapeaux les hommes qui n'ont pas fini leur temps légal, et on renverra les autres dans leurs foyers pour les remplacer par ceux que la conscription a le droit d'atteindre. Les cadres anciens seront provisoirement conservés jusqu'à ce que la position de chaque officier ait été définitivement fixée.

« La situation des officiers généraux préoccupe, dit-on, le gouvernement. Sauf modifications ultérieures, ils doivent être partagés en trois catégories. La première comprendra ceux dont les titres sont considérés comme indiscutables et qu'on regarde comme pouvant être employés immédiatement; la seconde se composera de ceux que l'on considère comme devant continuer à faire partie du cadre de l'état-major général, et qui pourront être employés lorsque la loi sur la nouvelle armée aura été votée; et la troisième comprendra ceux qu'on croira devoir placer dans le cadre de réserve, ou ceux que les commissions d'enquête seraient d'avis de mettre en retrait d'emploi.

« La nouvelle loi est à l'étude. On ignore encore les détails de sa rédaction, mais on assure que les principes sur lesquels doit reposer dans l'avenir notre état militaire seraient arrêtés. Le service serait obligatoire pour tous les Français, qui passeraient deux ou trois ans dans l'armée régulière et un certain temps dans la réserve. Cette dernière comprendrait trois catégories différentes. L'armée passerait huit mois de l'année dans des camps d'instruction ou de manœuvres, et quatre mois dans des villes de garnison. On s'attacherait à donner aux troupes une instruction théorique et pratique très-solide, et une discipline très-rigoureuse. »

PROCLAMATION A LA GARDE MOBILE.

Le ministre de la guerre a adressé, aux troupes de la garde mobile licenciée, la proclamation suivante :

Gardes mobiles de Paris et des départements!

« Après six mois d'une campagne laborieuse, où vos courages ont été à la hauteur de tous les sa-

crifices qui vous étaient imposés, vous allez rentrer dans vos familles justement fières de vous.

« Vous y porterez la consolation que donne le sentiment d'un devoir noblement accompli. La fortune a trahi vos efforts, mais vous avez sauvé l'honneur de notre patrie, et un jour viendra, pas trop éloigné, je l'espère, où il vous sera donné de lui rendre, à force d'énergie et de dévouement, toute sa grandeur passée. Soyez-en sûrs, rien ni personne ne saurait arrêter longtemps les destinées providentielles de notre nation.

« Courage donc, patience et patriotisme ! »

Le général Chanzy, en quittant le commandement de la 2^e armée, vient d'adresser la proclamation suivante aux officiers et soldats qui, sous ses ordres, ont vaillamment défendu le sol de la patrie contre l'invasion :

ORDRE GÉNÉRAL.

Officiers et soldats de la 2^e armée,

Le traité ratifié du 1^{er} mars par l'Assemblée nationale met fin à la guerre. Les armées sont dissoutes.

Eu m'informant que mon commandement cesse, le ministre de la guerre ajoute :

« Dites à votre brave armée, officiers de tous grades et soldats, que je les remercie, au nom de notre pays tout entier, de leur courage et de leur patriotisme. Si la France avait pu être sauvée, elle l'eût été par eux. La fortune ne l'a pas voulu. »

Je suis heureux de porter à votre connaissance le témoignage de la satisfaction du Gouvernement. Vous pouvez être fiers d'avoir fait partie de la 2^e armée, dont les efforts, s'ils n'ont pas abouti au succès que vous avez poursuivi avec tant d'opiniâtreté, ne resteront pas sans gloire pour le pays dont ils ont contribué à sauver l'honneur.

Vous avez tenu tête aux armées les plus nombreuses et les mieux commandées de l'Allemagne. L'histoire racontera ce que vous avez fait; l'ennemi lui-même s'honorera en vous rendant justice.

Vous allez rejoindre vos foyers, vos garnisons. Conservez inébranlable votre dévouement au pays; restez, quoi qu'il arrive, les défenseurs de l'ordre.

Quant à moi, mon plus grand honneur est de vous avoir commandés; mon plus vif désir, de me retrouver avec vous chaque fois qu'il s'agira de servir la France.

Au grand quartier-général, à Poitiers, 8 mars 1871.

Le général en chef,

Signé : GÉNÉRAL CHANZY.

On communique au Français la note suivante :

« Le *Châtiment*, organe des députés de l'extrême-gauche qui ont donné leur démission avec éclat, prétend que « les députés de la droite trouvent que leurs appointements ne suffisent pas à payer leurs frais de déplacement; ils sollicitent de M. Thiers de vouloir bien ramener leurs émoluments au taux impérial. »

« Les députés de la droite avaient cru plus démocratique de ne pas fermer les portes de l'Assemblée aux hommes honorables qui ont peu de fortune. Ils s'étaient résignés à ne pas provoquer

la suppression de l'indemnité et se seraient contentés de voter en faveur des pétitions présentées dans ce sens. Après la calomnie répandue par le *Châtiment* et exploitée au profit de ses représentants démissionnaires, les députés de la droite demanderont le vote au scrutin public sur les pétitions tendant à supprimer leur indemnité.

« Un député de la droite libérale. »

On lit dans la *Patrie* :

« On a parlé du rétablissement du timbre comme d'un projet complètement arrêté. Nous croyons savoir, en effet, qu'en présence des immenses besoins du Trésor public, on a mis cette question à l'étude, et que la commission chargée de l'examiner proposerait de frapper à l'avenir toutes les feuilles périodiques, sans exception, d'un timbre de 2 centimes, et d'exiger un cautionnement pour les journaux politiques seuls.

« Ce cautionnement serait de 24,000 francs pour les journaux politiques quotidiens, et de moitié pour les feuilles paraissant une ou plusieurs fois par semaine. Le timbre serait le même pour Paris et pour les départements. Nous ignorons si ce projet sera prochainement soumis à l'examen de l'Assemblée nationale; mais on assure que, dans l'opinion de ses auteurs, il ne devra procurer au Trésor public qu'une recette annuelle d'environ 10 millions de francs. »

UNE CONVERSATION EN JANVIER 1867.

L'Union libérale publie l'article suivant :

En janvier 1867, la conversation était animée à la table d'hôte de l'hôtel de l'Europe d'Avignon : les neiges avaient amené là soixante à quatre-vingts voyageurs. On parla de l'exposition....., de l'Autriche....., de Sadowa..... Un colonel prussien souriait dans sa barbe..... Au beau milieu de la causerie : « Messieurs, dit-il brutalement, nous irons à Paris... » — Le silence se fit.

— Vous irez à Paris, répliqua un marin, Paris n'est pas Vienne.

Et comment ferez-vous ce voyage ?

La réponse ne se fit pas attendre.

— Depuis dix ans, répliqua l'officier, nous nous préparons à la guerre. Notre supériorité aujourd'hui est évidente. Le principe d'autorité chez nous est vivant, tandis que chez vous les querelles intestines qui vous divisent vous affaiblissent sensiblement.

Nous parlons votre langue, nous pouvons facilement suivre votre politique jusque dans ses plus minimes détails. Votre gouvernement ne sait rien ou ne veut rien savoir de la marche de nos affaires; il préfère s'occuper d'expéditions lointaines.

Nous connaissons la France : nos examens comprennent la topographie de votre pays. Je ne sais, Messieurs, si vous connaissez bien l'Allemagne au point de vue stratégique. J'ai été envoyé pour étudier Avignon et les environs.

Vous verrez sortir de nos ateliers, au jour de la lutte, des engins formidables qui surpasseront de beaucoup vos mitrailleuses dont vous faites un mystère.

Nous pouvons entrer en campagne avec 1,500,000 hommes, et c'est à peine si vous pourrez nous opposer 4 à 500,000 hommes.

A l'heure suprême, vous chercherez vos alliés

